

## VOS RESPONSABILITÉS



### L'EMPLOYEUR

- Avoir un programme de protection respiratoire
- Nommer un administrateur de ce programme

### ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME

- Identifier les situations nécessitant le port de protection respiratoire (activités régulières et procédures d'urgence)
- Bâtir le programme et ses procédures
- Maintenir et évaluer le programme
- Tenir à jour les registres contenant l'information sur l'équipement, son entretien, et la formation
- Consulter des ressources spécialisées si nécessaire

### LES TRAVAILLEURS

- Se servir et entretenir l'appareil respiratoire confié conformément à la formation reçue
- Ne pas endommager l'appareil
- Signaler les bris et mauvais fonctionnements à l'administrateur du programme
- Être responsable de sa santé et de sa sécurité et de celles des autres travailleurs



## AUTRES RESSOURCES

- Site Internet CSST : [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)
  - lien rapide : Service du répertoire toxicologique
  - lien rapide : Les appareils de protection respiratoire
- ASP de votre secteur

## RÉFÉRENCES

- 1 Règlement sur la santé et sécurité du travail, c-S.2-1-r-19.01, article 45
- 2 Loi sur la santé et sécurité du travail, c-S.2-1, article 78
- 3 CSA. « Choix, entretien et utilisation des respirateurs, CSA Z94.4-93 »
- 4 IRSST. « Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec, 2<sup>e</sup> mise à jour », Montréal, novembre 2002
- 5 Loi sur la santé et sécurité du travail, c-S.2-1, article 51
- 6 Loi sur la santé et sécurité du travail, c-S.2-1, article 49
- 7 Loi sur la santé et sécurité du travail, c-S.2-1, article 2



# LA PROTECTION RESPIRATOIRE, C'EST PLUS QU'UN MASQUE !

C'est aussi un programme de protection respiratoire !!



Mise à jour : Octobre 2006

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de la Montérégie

Québec

Centre de santé et de services sociaux  
de la région de la Montérégie

Réalisé par la Direction de santé publique

Le programme de protection respiratoire se résume en :

- 6 grandes étapes
- 3 volets de responsabilité



# LA PROTECTION RESPIRATOIRE VOUS CONCERNE !

Tout milieu de travail doit avoir un programme de protection respiratoire quand<sup>(1)</sup>:

- les concentrations de contaminants dans l'air dépassent les normes
- des travaux ont lieu hors atelier (entretien, réparation)
- du transport est fait dans un endroit où les normes ne sont pas respectées.

Le programme de protection respiratoire doit être élaboré et mis en application conformément à la norme CSA Z94.4-93<sup>(1,3)</sup>. L'équipement doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à cette norme.

L'employeur doit fournir gratuitement au travailleur l'équipement de protection respiratoire prévu dans le « Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec »<sup>(1,4,5)</sup>, et s'assurer qu'il le porte<sup>(5)</sup>. Le travailleur doit porter les équipements de protection afin d'assurer sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique<sup>(6)</sup>.

Cette disposition ne diminue en rien l'obligation de l'employeur de réduire à la source même les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs<sup>(7)</sup>.

# SIX GRANDES ÉTAPES

## 1

### ÉVALUATION DES BESOINS

Les besoins sont établis à partir d'une évaluation environnementale, et déterminent :

#### le type d'appareil respiratoire requis:

- épuration
- approvisionnement d'air
- autonome

#### la forme:

- demi-masque
- masque complet
- cagoule

L'équipe en santé au travail de votre CLSC peut vous venir en aide.



## 2

### CHOIX DU MASQUE

- par le comité de santé et de sécurité de l'établissement<sup>(2)</sup>, ou par l'employeur en l'absence d'un CSS
- établi selon les besoins
- tient compte de différentes formes de visage des travailleurs



## 3

### FORMATION DES TRAVAILLEURS

- ajustement
  - utilisation
  - entretien
  - entreposage
- des appareils respiratoires qui leur sont dédiés
- Certains fournisseurs vous offrent un service de formation.

## 4

### TESTS D'AJUSTEMENT

Selon le type d'appareil respiratoire :

- tests quantitatifs
- tests qualitatifs

Les autres équipements de protection (lunettes de sécurité, coquilles) doivent être portés lors des tests.



## 5

### UTILISATION DU MASQUE

- en présence des conditions ayant mené au choix de l'appareil respiratoire
- ajusté comme au moment des tests

## 6

### ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE

#### Entretien

- nettoyer et désinfecter régulièrement
- inspecter avant chaque utilisation et après un nettoyage ou une désinfection
- entretenir après chaque utilisation si plusieurs travailleurs portent le même équipement

#### Entreposage

- loin de la poussière, du soleil, de la chaleur, de l'humidité excessive, du froid extrême, des produits chimiques et de l'ozone
- dans un contenant hermétique dans un casier fermé

